

Règlement – « Samedi de jouer »



« Samedi de jouer » est un atelier de découverte et de pratique de jeux de société animé par l'association Phalsbourg Loisirs et son équipe (salarié-es et/ou bénévoles). L'objectif est de proposer un moment convivial et familial : les jeux mis à disposition sont adaptés à différentes tranches d'âge, et la découverte peut être accompagnée par des membres de l'équipe d'animation. Pour garantir le bon fonctionnement de l'atelier, quelques règles doivent être respectées. **Toute personne participant à l'atelier est réputée accepter le présent règlement, affiché sur place et mis à disposition sur le site internet de l'association.**

Règlement de l'atelier jeux de société « Samedi de jouer »

- Les personnes souhaitant participer sont invitées à prévenir l'association par mail ou téléphone. Cela permet à l'équipe d'organisation d'évaluer la fréquentation et de disposer les tables de jeux. Néanmoins, **cela ne constitue pas une réservation ni la garantie d'une table disponible** : les jeux mis à disposition ayant des durées et des nombres de participant-es différents, l'attribution des places ne peut se faire que durant l'atelier, en fonction de l'espace disponible. Il est également possible de venir à l'atelier sans avoir accompli cette formalité préalable.
- Les horaires de l'atelier sont indiqués pour chaque séance sur les documents de communication. Les participant-es peuvent **arriver et repartir aux horaires qui leur conviennent** dans la limite des horaires communiqués.
- Les enfants de 0 à 12 ans doivent **obligatoirement être accompagnés d'un-e adulte**.
- Les mineurs de 12 ans et + qui participent seul-es restent **sous l'entière responsabilité de leurs parents**. L'association Phalsbourg Loisirs décline toute responsabilité en cas d'incident survenu **pendant l'atelier ou sur les trajets effectués pour s'y rendre**. Elle effectue un suivi des présences pour son organisation interne, mais **ne contrôle pas les arrivées/départs**.
- La première participation est gratuite : au-delà, il est demandé aux participants **d'adhérer à l'association** (adhésion individuelle : 12€/adhésion famille : 18€).
- Dans un souci de préservation du matériel de jeu, **aucune boisson ou nourriture n'est autorisée aux tables de jeux**. Si l'équipe d'animation en a la possibilité, un espace de petite restauration/buvette peut être mis en place lors des ateliers. Dans ce cas de figure, la règle reste la même : **les boissons et la nourriture doivent être consommées dans l'espace prévu à cet effet** et non aux tables de jeux.
- Dans le même objectif de préservation du matériel, il est demandé aux participant-es **de se laver les mains en arrivant/après avoir consommé**.
- L'évolution de la situation sanitaire peut amener l'équipe d'animation des ateliers à **demande le respect des gestes barrières** (port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique). Il est également demandé aux personnes présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19 ou cas contact de **ne pas prendre part à l'atelier**.
- L'équipe d'animation de l'atelier peut prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier. Ces mesures peuvent aller jusqu'à **l'exclusion éventuelle d'un-e ou plusieurs participant-es**. Peuvent faire l'objet de cette mesure, entre autres :
 - les comportements violents (violence verbale ou physique)
 - les comportements perturbant le fonctionnement de l'atelier (ex : non-respect du présent règlement concernant les boissons/l'alimentation, état d'ébriété, ...).

L'association s'engage à ce que ces mesures restent **exceptionnelles**, en privilégiant le dialogue, mais leur existence garantit un déroulement serein des ateliers.